



2022

GUIDE RAER



Assurance maladie, dentaire et voyage **pour tout le personnel retraité du monde de l'éducation**
Présentez une demande en ligne dès aujourd'hui - rendez-vous au raeo.com/demande-raer

Quand vous choisissez de travailler dans le monde de l'éducation, vous choisissez plus qu'une carrière. Vous choisissez un mode de vie où les besoins d'autrui auront la priorité.



NOTRE HISTOIRE

Notre nom, c'est le RAEO.

Nous sommes le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Nous sommes au service des professionnels de l'éducation. Ils sont notre raison d'être – les aider à protéger ce qui leur importe est ce qui nous motive et nous ramène au travail jour après jour.

C'est ainsi depuis le tout premier jour.

Il y a plus de 40 ans, un groupe de personnes partageant la même vision ont uni leurs efforts pour créer le RAEO. Elles avaient la conviction que personne ne pouvait mieux répondre aux besoins d'assurance des professionnels de l'éducation en Ontario qu'un organisme d'assurance sans but lucratif intégré au monde de l'éducation. Un organisme d'assurance qui aurait la détermination, les compétences et la vision nécessaires pour collaborer avec les meilleures sociétés d'assurance, pour innover et pour créer des produits conçus spécifiquement pour les professionnels de l'éducation.

De nos jours, nous offrons fièrement une gamme complète de produits d'assurance individuelle et collective issus de la même volonté de répondre aux besoins uniques de nos membres.

Pourquoi? Parce que nous croyons qu'il n'y a pas de meilleure assurance que l'assurance qui a été conçue sur mesure pour nos membres. Et cela ne change pas à la retraite.

Au RAEO, nous ne sommes pas motivés par les bénéfices. Ce qui nous motive, c'est le bien-être de nos membres. Répondre aux besoins de nos membres et dépasser leurs attentes dégage des revenus qui nous permettent de continuer à mettre au point des moyens toujours plus poussés de protéger ce qui leur importe par-dessus tout.

Le RAEO, nous sommes fiers de le dire, est régi, gouverné et inspiré par les quatre syndicats du monde de l'éducation et leurs champions locaux. Parce que les associations et fédérations dirigent nos actions, nous comprenons mieux que quiconque les besoins de nos membres. Ce degré de compréhension a contribué à la création et à l'amélioration de chacun de nos produits et services.

Et ce sera toujours le cas.

À l'intérieur

Choix d'un régime	04	Comparaison des régimes	14
Qui est admissible	05	Comparaison des tarifs	16
RAER Plus 4000	06	Proposition du régime des RAER	17
RAER Or 2500	08	Services/programmes importants compris dans tous les RAER	20
RAER Or 750	10	Préparation à la retraite : liste de vérification	22
Assurance voyage	12		
Assurance dentaire	13		

**Pour obtenir davantage d'information,
veuillez communiquer avec le RAEO :**

Tél. : 1-800-267-6847

Sur Internet : raeo.com/raer

Par la poste :

CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9

POURQUOI CHOISIR LE RAER

- Pas de restriction d'âge et pas de frais d'adhésion. Offert à tout le personnel retraité du secteur de l'éducation en Ontario.
- Choix entre trois options d'assurance maladie, divers plafonds pour les médicaments sur ordonnance et la liberté d'augmenter ou de réduire la couverture au renouvellement.*
- Assurance voyage comprise dans tous les RAER. **Couvre les voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs, nombre illimité de voyages par année.**
- Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire en tout temps, sans pénalité.
- Demandes de règlement très simples faites en ligne. Quand vous présentez vos demandes de règlement en ligne, le remboursement est déposé directement dans votre compte bancaire.
- **Membres retraités actifs (MRA)** — Inscrivez-vous à l'organisation des membres retraités actifs (MRA) pour rester en contact avec membres et membres retraités du personnel enseignant et participer aux activités sociales, politiques et autres, et recevez des communications destinées exclusivement aux membres. Une cotisation annuelle de 50 \$ s'applique, visitez raeo.com/mra pour les détails complets.
- Accès gratuit aux services suivants :

Pharmacie d'Express Scripts Canada^{MC} — un service de livraison de médicaments à domicile qui couvre 100 % du coût de vos médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (90 % du coût des médicaments d'origine admissibles).

Edvantage — réductions exclusives de la part de divers partenaires de vente et fournisseurs de services.

Programme Assistance soins aux aînés^{MC} — programme qui aide à naviguer dans la multitude de services de soutien et de programmes canadiens à l'intention des personnes âgées.

Programme de bourses d'études du RAEO — nous offrons chaque année des bourses de 1 500 \$ à des étudiantes et étudiants au postsecondaire!

FeelingBetterNow[®] — programme de gestion de la santé mentale disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, en ligne et sur un appareil mobile.

CAREpath, programme d'assistance pour le cancerTM — programme qui aide à naviguer dans la multitude de services de soutien et de programmes canadiens à l'intention des personnes souffrant du cancer.

On donne plus d'information sur ces programmes aux pages 20 et 21.

La souplesse, c'est important

Vos besoins changeront au cours de la retraite et il est très important de jouir de la liberté d'augmenter ou de réduire votre assurance. C'est particulièrement important lorsque vous atteignez 65 ans, car le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pourrait alors couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Le RAER vous permet de réduire votre indemnité de frais de médicaments au moment du renouvellement (au 1^{er} janvier)* et de réduire ainsi vos primes mensuelles. Ne payez pas pour plus d'assurance médicaments qu'il vous faut. Pour en savoir plus à propos du Programme de médicaments de l'Ontario, rendez-vous au www.health.gov.on.ca et faites une recherche pour « PMO ».

Les options du RAER sont gérées par le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO).

*Au moment du renouvellement, vous pouvez passer à un niveau de couverture supérieur (p. ex., d'Or 2500 à Plus 4000) ou réduire votre couverture d'un niveau ou plus (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Si vous diminuez votre couverture d'assurance maladie, ce changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier de votre prochain renouvellement. Si vous mettez fin à votre assurance dentaire, vous devrez attendre 24 mois avant de la demander à nouveau.

CHOIX D'UNE OPTION

Quel âge avez-vous? Combien dépensez-vous chaque année en frais de médicaments sur ordonnance?

Moins de 65 ans ► Si vous ne savez pas combien coûtent vos médicaments sur ordonnance, ne vous inquiétez pas. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance.

65 ans ou plus ► Si vous avez 65 ans ou plus, habitez en Ontario et possédez une carte Santé de l'Ontario valide, vous êtes admissible au Programme de médicaments de l'Ontario. Ce programme pourrait couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance qui ne sont pas couverts par le PMO. Utilisez cette donnée pour choisir l'option qui vous convient.

Le coût annuel de mes médicaments sur ordonnance est de :

(frais d'ordonnance exclus)



Le RAER permet de choisir une indemnité de médicaments sur ordonnance en fonction des besoins actuels et éventuels :

Option	Maximum annuel pour médicaments sur ordonnance	Quoi d'autre le régime couvre-t-il? Voir :
RAER Plus 4000	4 000 \$	Page 6
RAER Or 2500	2 500 \$	Page 8
RAER Or 750	750 \$	Page 10

Rappelez-vous, votre choix n'est pas permanent! Nous offrons plusieurs options parce que nous savons que vos besoins changeront durant votre retraite et lorsque cela arrivera, vous pourrez augmenter votre assurance d'un niveau (p. ex., passer d'Or 2500 à Plus 4000) ou la réduire d'un ou deux niveaux à la fois (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Au moment du renouvellement, vous pouvez passer à un niveau de couverture supérieur (p. ex., d'Or 2500 à Plus 4000) ou réduire votre couverture d'un niveau ou plus (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Si vous diminuez votre couverture d'assurance maladie, ce changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier de votre prochain renouvellement. Si vous mettez fin à votre assurance dentaire, vous devrez attendre 24 mois avant de la demander à nouveau.

Trouvez le régime approprié dans ce guide et servez-vous des points ci-dessous pour l'adapter à vos besoins.

- Choisissez l'assurance pour personne seule, pour couple ou pour famille.
- Assurez-vous que la prime mensuelle cadre dans votre budget.
- Assurez-vous de bien comprendre ce que couvre l'indemnité de frais de médicaments.

Quoi d'autre a de l'importance pour vous?

- Assurance voyage — Couverture jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année.
- Soins de la vue.
- Services paramédicaux (chiropractie, physiothérapie, acupuncture, etc.)
- Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits – comprise dans le RAER Plus 4000 et le RAER Or 2500.
- Assurance dentaire — toujours facultative. Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans pénalité et présenter des demandes de règlement immédiatement.

Faites une demande en ligne dès aujourd'hui au raeo.com/demande-raer ou remplissez le formulaire de proposition à la page 17.

Si jamais vous avez de la difficulté à comprendre quelque chose ou à faire un choix, appelez-nous au 1-800-267-6847 et nous vous aiderons à trouver l'assurance appropriée.



Tous les membres retraités du personnel du secteur de l'éducation en Ontario, les membres de leur famille et leurs survivants peuvent demander l'assurance au titre du RAER. Il n'y a pas d'âge limite pour passer au RAER.

QUI EST ADMISSIBLE

Vous avez fixé la date de votre retraite.

C'est le moment de faire une demande ! Présentez votre demande avant la fin de votre assurance maladie actuelle pour vous assurer que la couverture du RAER sera prête lorsque vous en aurez besoin. En faisant votre demande tôt, vous aurez déjà en main votre carte avantages lorsque l'assurance entrera en vigueur.

Vous venez de prendre votre retraite.

Si vous souhaitez vous inscrire au RAER dans les 60 jours suivant la date de fin de votre régime collectif d'assurance maladie, vous pourrez choisir parmi nos **trois options de régime**.

Vous êtes une personne retraitée et vous voulez changer de régime d'assurance collective.

Si vous désirez passer au RAER (même à partir d'un autre régime collectif d'assurance maladie pour personne retraitée), vous pouvez faire une demande dans les 60 jours de la date de fin de votre régime collectif d'assurance maladie actuel. Vous pouvez choisir parmi trois régimes d'assurance maladie. Il n'y a pas de restriction d'âge pour être admissible au RAER.

Vous n'aviez pas d'assurance en vertu d'un régime collectif d'assurance maladie les 60 jours précédant votre demande.

Si vous vous inscrivez au RAER plus de 60 jours après la fin de votre couverture d'assurance maladie, vous serez toujours admissible au RAER Or 750. Après 12 mois et à la suite du prochain 1er janvier, vous aurez la possibilité d'augmenter votre couverture au RAER Or 2500.

Vous travaillez toujours ou êtes semi-retraité.

Même si votre régime d'assurance maladie actuel ne prend pas fin, vous pouvez toujours demander à bénéficier du RAER Or 750 pour coordonner les avantages. Après 12 mois, et après le 1er janvier suivant, vous aurez l'option d'augmenter votre couverture au RAER Or 2500.

Personnes à charge.

Les enfants à charge célibataires et sans emploi âgés de 21 ans et moins (de moins de 31 ans s'ils fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement) sont admissibles à l'assurance pour personne à charge. Il n'y a aucune limite d'âge pour les enfants à charge célibataires qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins en raison d'une déficience mentale ou physique survenue avant l'âge de 21 ans. L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjointes ou conjoints. Si vous n'avez pas de conjointe ou conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple.

Si vous n'avez pas été couvert par un régime collectif au cours des 60 derniers jours, ou si vous travaillez encore ou êtes semi-retraité, vous pouvez uniquement demander le régime Or 750. Vous devez participer à ce régime pendant au moins 12 mois avant de passer au régime Or 2500. Vous ne pouvez changer de régime qu'au moment du renouvellement du 1er janvier. Par conséquent, si vous n'avez pas atteint 12 mois dans ce régime, vous devrez attendre la prochaine période de renouvellement du 1er janvier. Le 1er janvier suivant l'année où vous augmentez votre couverture à Or 2500, vous avez la possibilité de vous inscrire au régime Plus 4000. Si vous décidez d'annuler votre couverture après 12 mois, vous devez attendre 24 mois avant de pouvoir faire une nouvelle demande de couverture du RAER.

Remarque : les conditions d'admissibilité s'appliquent à toutes les personnes couvertes par le régime. Lors de la transition d'un régime existant, le membre et toute personne à charge admissible doivent avoir été couverts par une garantie d'employé ou de survivant dans les 60 jours suivant la cessation du régime précédent.

RAER PLUS 4000

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 4 000 \$

- On rembourse 85 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 4 000 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- **Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux —remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Frais d'hospitalisation —remboursement de 100 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.
- Assurance voyage couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année civile!** Détails à la page 12.
- Accès au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, à FeelingBetterNow[®], au programme de bourses d'études du RAEO, à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer^{MC} et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

Notes :

Cette option très complète comporte une indemnité de médicaments sur ordonnance de 4 000 \$ par personne, par année civile. Parce qu'elle inclut une excellente assurance maladie complémentaire, une indemnité de frais d'hospitalisation illimitée et l'assurance voyage, c'est le choix de nombreux membres du secteur de l'éducation.

Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 4 000 \$ par personne, par année civile

Personne seule 133,90 \$

Couple 263,31 \$

Famille 312,57 \$

Présentez une demande en ligne dès aujourd'hui
Rendez-vous au raeo.com/demande-raer

RAER OR 2500

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 2 500 \$

- Remboursement de 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 2 500 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- **Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Frais d'hospitalisation — remboursement de 80 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.
- Assurance voyage couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année civile!** Détails à la page 12.
- Accès au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, à FeelingBetterNow[®], au programme de bourses d'études du RAEO, à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer^{MC} et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

Notes :

Le RAER Or 2500 est l'option idéale pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments relativement peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.





RAER OR 2500

Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 2 500 \$ par personne, par année civile

Personne seule	110,61 \$
Couple	211,47 \$
Famille	256,35 \$

RAER OR 750

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 750 \$

- On rembourse 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 750 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- **Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

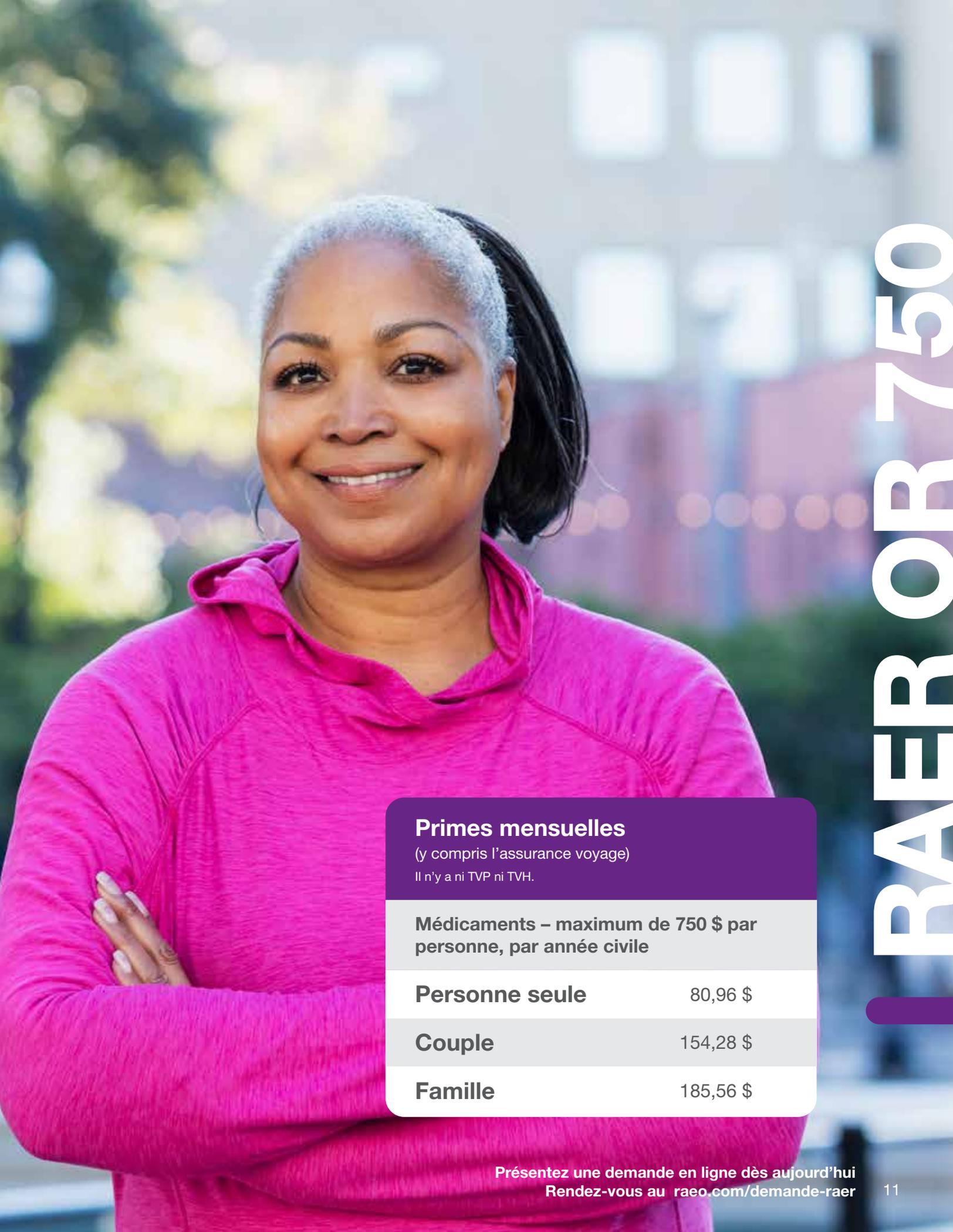
À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Assurance voyage couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année**. Détails à la page 12.
- Accès au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, à FeelingBetterNow[®], au programme de bourses d'études du RAEO, à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer^{MC} et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

Notes :

Le RAER Or 750 est l'option de choix pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.



RAER OR 750

Primes mensuelles

(y compris l'assurance voyage)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 750 \$ par personne, par année civile

Personne seule 80,96 \$

Couple 154,28 \$

Famille 185,56 \$

Présentez une demande en ligne dès aujourd'hui
Rendez-vous au raeo.com/demande-raer

Pour en savoir plus sur la façon dont la couverture pourrait avoir été affectée par la pandémie de COVID-19, rendez-vous à : raeo.com/RAER-covid



ASSURANCE VOYAGE

Comprise dans tous les RAER sans prime supplémentaire

L'assurance voyage est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les régimes de la famille du RAER. Dans la plupart des cas, cela signifie que vous n'avez pas à prendre une assurance voyage supplémentaire pour aller à l'extérieur de la province ou du pays.

Soins médicaux d'urgence en voyage

- Jusqu'à **2 000 000 \$ par personne**, par voyage, lors de voyages à l'extérieur de votre province de résidence.
- La couverture est valide pour les voyages de **jusqu'à 95 jours consécutifs**; nombre illimité de voyages par année.

Annulation ou interruption de voyage

- Jusqu'à **6 000 \$ par personne**, par voyage, de frais non remboursables et non transférables payés à l'avance pour des choses non utilisées, si vous êtes incapable d'entreprendre ou de continuer un voyage parce que vous-même ou un membre de votre famille immédiate ou de votre famille étendue (selon la définition du contrat) décédez, contractez une maladie ou êtes grièvement blessé.
- L'indemnité pour annulation ou interruption de voyage ne s'applique pas si vous partez avant la date d'entrée en vigueur de votre contrat RAER. Toutefois, s'il y a interruption du voyage, l'assurance couvrira le prix du vol de retour si ces frais sont engagés après l'entrée en vigueur du RAER.

Aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24

À l'étranger, vous disposez d'une aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Parmi les services couverts, on compte : le paiement des honoraires médicaux, la mise en rapport

avec des fournisseurs de soins de santé, le transport, la communication avec la famille et le médecin, et la garde sur les lieux des personnes à charge. En cas d'hospitalisation, on coordonnera le retour à la maison pour les enfants ou les petits-enfants à charge de moins de 18 ans qui sont laissés sans supervision et on en paiera les frais. Si un accompagnateur qualifié doit accompagner les enfants, l'assurance couvrira ses frais de transport aller-retour.

Avant de partir :

- Si vous partez avant l'entrée en vigueur de votre police, l'assurance voyage vous couvrira à partir de la date d'entrée en vigueur de votre RAER. La période de 95 jours commence le jour de votre départ.
- Lors du traitement des demandes de règlement, on utilise des pratiques administratives standard pour déterminer si la personne assurée était cliniquement stable au moment de l'incident. Comme les décisions sur l'admissibilité des demandes de règlement sont prises après le dépôt de la demande, le RAEO ne peut pas garantir avant votre départ que les demandes de règlement liées à votre problème de santé préexistant seront admissibles.
- Dans tout contrat d'assurance, il est essentiel de vérifier la couverture en détail pour savoir ce qui est couvert. Vous trouverez des renseignements complets sur les garanties et les exclusions de l'assurance voyage du RAER en ligne au raeo.com/Pour-la-retraite/Assurance-voyage.

Une assurance complémentaire pour les voyages de 95 jours consécutifs et plus est disponible. Consultez le raeo.com/Pour-la-retraite/Assurance-voyage pour plus d'informations.



ASSURANCE DENTAIRE

L'assurance dentaire est facultative

L'assurance dentaire du RAER couvre les examens réguliers, les soins préventifs et de nombreux procédés plus compliqués comme on l'indique ci-dessous. **Les remboursements sont basés sur le guide des tarifs de l'année courante dans la province de traitement.**

L'assurance couvre :

Soins préventifs et restauration de base*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les examens dentaires, les extractions, les obturations, les radiographies, le détartrage et surfaçage radiculaire jusqu'à un total combiné de 12 unités de temps, le nettoyage et les actes préventifs, sans maximum global. Les examens périodiques sont limités à une fois tous les neuf mois, à partir du dernier rendez-vous.

Services de base complets*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les traitements radiculaires (endodontie), le traitement de maladies des gencives (parodontie) et réparations, rebasage et regarnissage de prothèses dentaires jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 800 \$ par année.

Soins majeurs*

Remboursement de 50 % des frais admissibles pour les couronnes, les ponts, les implants et les dentiers, jusqu'à un maximum combiné de 700 \$ par année.

*Certaines conditions s'appliquent.

Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire n'importe quand!

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps. Vous pouvez présenter les demandes de règlement dès que l'assurance est en vigueur. La seule exigence est que vous conserviez votre assurance pendant au moins 12 mois après l'ajout de l'assurance dentaire à votre régime. Si vous décidez de résilier votre assurance dentaire après la période obligatoire de 12 mois, vous devrez attendre 24 mois avant de souscrire cette assurance à nouveau.

Primes mensuelles

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Personne seule	68,81 \$
Couple	136,19 \$
Famille	166,43 \$

Notes :

COMPARAISON DES OPTIONS

À noter : Les montants indiqués sont par personne, à moins d'indication contraire.

Garantie	Information sur l'assurance	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750
Médicaments sur ordonnance Plafonds annuels	Tous les maximums pour frais de médicaments sur ordonnance sont des maximums par personne, par année civile. Vous assumez les frais d'ordonnance.	4 000 \$	2 500 \$	750 \$
Remboursement	Pourcentage de remboursement des frais de médicaments sur ordonnance. Si on prescrit un médicament de marque plutôt qu'un médicament générique en raison d'effets secondaires ou d'échec thérapeutique, votre médecin devra remplir le formulaire Demande d'approbation de remboursement d'un médicament de marque. Rendez-vous au raeo.com/formulaires pour télécharger le formulaire.	85 %	80 %	80 %
Dysfonction sexuelle		Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.
Programme de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada	Économisez davantage en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.			
Soins de la vue	Couverture pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et de montures, de lunettes de soleil sur ordonnance et de verres de contact ou pour la chirurgie au laser.	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.
Indemnité supplémentaire après une opération de la cataracte	Couverture des cristallins artificiels, des verres de contact ou des lunettes après une opération de la cataracte.	Remboursement de 80 % à concurrence de 375 \$ la vie durant.	Remboursement de 100 % à concurrence de 300 \$ la vie durant.	Remboursement de 100 % à concurrence de 300 \$ la vie durant.
Frais d'hospitalisation	L'indemnité de frais d'hospitalisation comporte une prestation d'hospitalisation qui vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement, si aucune chambre à deux lits n'est disponible.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 100 %.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 80 %.	Non comprise.

Compris dans tous les RAER (des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire).

Services paramédicaux	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par année civile. Couverture des services des praticiennes et des praticiens agréés des domaines suivants (une fois atteint le maximum de votre régime provincial d'assurance maladie, s'il y a lieu) :	<ul style="list-style-type: none"> • Chiropractie • Podiatrie • Podologie • Massothérapie • Ostéopathie • Physiothérapie • Orthophonie • Conseils en nutrition donnés par un diététiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Homéopathie • Naturopathie • Shiatsu* • Réflexologie effectuée par un réflexologue • Acupuncture si les traitements sont donnés par un chiropraticien, un physiothérapeute, un naturopathe ou un acupuncteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Psychothérapie • Fournisseurs de services en santé mentale (psychologues, psychologues associé(e)s, psychothérapeutes, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, professionnels possédant une maîtrise en service social); la thérapie individuelle et de famille est également admissible.

*Les traitements de massothérapie et de shiatsu doivent être autorisés par écrit par le médecin traitant. **À noter** : Il y a des maximums par visite pour les services paramédicaux. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des services pour réduire le montant que vous avez à déboursier. Rendez-vous au raeo.com/max-visite pour en savoir plus.

Comprise dans tous les RAER

(Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire).

Prothèses auditives	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 1 500 \$ par période de trois années civiles. Remboursement des frais admissibles pour l'achat et la réparation des prothèses auditives après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.
Orthèses fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 500 \$ par période de deux années civiles. Limite d'une paire par période. Les orthèses fabriquées sur mesure doivent être prescrites par un médecin/podiatre/podologue à la suite d'un examen biomécanique et d'une analyse de la démarche.
Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de deux paires de chaussures par année civile. Le coût des modifications et des ajustements à des chaussures de série est admissible.
Fournitures pour incontinence	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 750 \$ par année civile. On exige une autorisation écrite du médecin traitant.
Bas de contention	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 950 \$ par année civile, sous réserve des frais raisonnables et d'usage par paire. La couverture s'applique uniquement aux bas ayant un facteur de compression minimum de 20 à 30 mm Hg. À noter : Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels s'appliquent.
Assurance voyage	L'assurance voyage est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les régimes de la famille du RAER. L'assurance est valide pour les voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs et couvre les frais médicaux d'urgence à concurrence de 2 000 000 \$ par personne, par voyage. L'assurance pourrait vous rembourser jusqu'à 6 000 \$ pour l'annulation ou l'interruption d'un voyage. Détails à la page 12.
Examens de la vue	L'assurance couvre 80 % du coût des examens de la vue, à concurrence de 125 \$ par période de deux années civiles. L'assurance couvre 80 % du coût des tomographies rétinienne (HRT), à concurrence de 125 \$ par période de deux années civiles.
Tests auditifs	L'assurance couvre 100 % du coût des tests auditifs, à concurrence de 75 \$ par année civile.
Aides au sommeil	Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture pour le solde de 25 % du coût des appareils de ventilation spontanée à pression expiratoire positive après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (Ontario seulement). Les accessoires suivants pour l'appareil sont aussi couverts : filtre, masque, casque, boyau, canule, joint d'étanchéité en mousse et oreiller, pour un montant total de 600 \$ par année civile. Humidificateur — une fois tous les 24 mois.
Articles de confort et de commodité	Remboursement de 80 % des frais admissibles, à concurrence de 200 \$ par personne, par année civile, pour des articles d'appui post-opératoire tels que les produits Obus Forme, les aides pour la baignoire, etc. après une chirurgie (y compris après un traitement en consultation externe telle une chirurgie ambulatoire), pourvu que les achats soient effectués dans les 30 jours qui suivent le retour d'articles obtenus dans le cadre d'un programme de prêt offert par des organismes tels les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), la Croix-Rouge, etc.
Dommages accidentels aux dents	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couvre les dommages causés par un coup porté accidentellement à la bouche. Cette garantie ne couvre pas les blessures causées par l'introduction, sciemment ou involontairement, d'un objet dans la bouche.
Ambulance	Remboursement de 80 % des frais qui dépassent le plafond prévu par votre régime provincial d'assurance maladie.
Soins infirmiers particuliers	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture des services d'une infirmière autorisée (IA), d'une infirmière auxiliaire autorisée (IAA), d'une infirmière auxiliaire diplômée (IAD) ou d'une infirmière auxiliaire licenciée (IAL) à concurrence de 2 000 \$ par personne, par année civile.
Soins à domicile	Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour et d'un maximum de 30 jours suivant un séjour d'au moins 24 heures dans un hôpital de soins actifs, ou à concurrence d'un maximum de 3 jours suivant une chirurgie ambulatoire non facultative. Cette indemnité vise à couvrir les soins de convalescence à domicile, particulièrement pour l'aide à l'égard des activités de la vie quotidienne.
Fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles	Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture courante pour les articles médicaux nécessaires, tels les lits d'hôpitaux, les béquilles et les cannes, le matériel à oxygène, etc., ainsi que pour les fournitures et les aides fonctionnelles, notamment les bandages chirurgicaux, les pansements, les barres d'appui, les chaises d'aisance, etc., lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.
Prothèses	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture pour divers articles, notamment les membres artificiels, les prothèses oculaires, les attelles, les plâtres pour le torse, les collets cervicaux, les éclisses (une fois tous les 24 mois par partie du corps), etc. L'indemnité pour prothèse capillaire est limitée à 750 \$ la vie durant.



COMPARAISON DES TARIFS

Primes mensuelles d'assurance maladie

	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750
	Indemnité annuelle de médicaments 4 000 \$ (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits avec remboursement de 100 %)	Indemnité annuelle de médicaments 2 500 \$ (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits avec remboursement de 80 %)	Indemnité annuelle de médicaments 750 \$
Personne seule	133,90 \$	110,61 \$	80,96 \$
Couple	263,31 \$	211,47 \$	154,28 \$
Famille	312,57 \$	256,35 \$	185,56 \$

Les primes des résidents du Québec pourraient varier. Appelez le RAEO pour connaître le montant de vos primes mensuelles.

Primes mensuelles de l'assurance dentaire

Garantie facultative. Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire à tous les RAER.

Personne seule	Couple	Famille
68,81 \$	136,19 \$	166,43 \$

L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints et conjointes. Si vous n'avez pas de conjoint(e) admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple. Maximum d'un contrat par membre. Il n'y a ni taxe de vente provinciale (TVP) ni taxe de vente harmonisée (TVH) sur les primes du RAER. Les primes qui paraissent dans le Guide 2020 du RAER sont valables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le Guide RAER renferme un sommaire des caractéristiques importantes de nos régimes. Ce n'est pas un contrat. Après l'inscription, vous recevrez un contrat complet énonçant toutes les dispositions pertinentes. Seules les dispositions du contrat ont force exécutoire.

FORMULAIRE DE PROPOSITION DU RAER

Poster à l'adresse suivante : CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9 | Télécopieur : 1 888 646-3842

Les options du RAER sont gérées par le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO).

Prrière d'écrire en lettres moulées et d'utiliser un stylo à bille.

Partie A | Renseignements généraux

Date de naissance jj mm aa	Proposant(e) - Nom de famille	Prénom	Association
Adresse		App.	Sexe
Ville	Province	Code postal 	
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)	Adresse électronique	
Je préfère recevoir toute correspondance en : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais			

Membres de la famille qui recevront la couverture (seul le prénom est requis à moins que le nom de famille diffère de celui de la personne demandante).	Date de naissance	Sexe	Remplir cette partie si vous avez un(e) étudiant(e) à charge admissible âgé(e) de plus de 21 ans.		
Conjoint/conjointe/partenaire	jj mm aa		Début de l'année scolaire	Fin de l'année scolaire	Nom de l'établissement d'enseignement
Enfant à charge	jj mm aa				
Enfant à charge	jj mm aa				
Enfant à charge	jj mm aa				
Coordination des prestations Est-ce que vous-même, votre conjoint(e) ou vos personnes à charge êtes couverts par un autre régime?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom de l'autre assureur	Police/groupe n°	Numéro de certificat/matricule	

Partie B | Admissibilité

Je souhaite souscrire l'assurance du RAER à compter du : jj | mm | aa|

Il y a moins de 60 jours : Si vous choisissez l'une des trois options ci-dessous, veuillez remplir les données sur la police dans l'encadré ou ci-dessous.

J'ai été assuré par un régime collectif d'assurance maladie. Date d'expiration du contrat jj| mm| aa|

Mon régime actuel ne prend pas fin, je compte coordonner les indemnités. Veuillez composer le 1 800 267-6847 pour parler à une représentante ou un représentant d'assurance vie et de prestations du vivant du RAER.

Numéro de police/groupe/régime	Certificat/matricule n°
Nom de l'assureur	

Je n'avais pas d'assurance maladie collective ces 60 derniers jours. Veuillez composer le 1 800 267-6847 pour parler à une représentante ou un représentant d'assurance vie et de prestations du vivant du RAER.

Partie C Choix de la couverture	(Choisir l'une des options ci-dessous et fournir les renseignements demandés.)	Prime mensuelle
RAER Plus 4000	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 4 000 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
RAER Or 2500	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 2 500 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
RAER Or 750	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 750 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
Assurance dentaire uniquement	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$

Inscrivez-moi en tant que membre actif retraité (cotisation annuelle de 50 \$). Détails complets au raeo.com/mra

Partie D | Autorisation et choix de la modalité de paiement (Choisir **UNE** modalité de paiement et signer à l'endroit approprié.)

Je demande par la présente l'assurance maladie, y compris les médicaments par ordonnances et l'assistance voyage, et/ou l'assurance dentaire (« couverture » au titre du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités (« RAER »). Je certifie que les renseignements fournis à mon sujet ou au sujet de mes personnes à charge (conjoint-conjointe/enfant) sont exacts et complets. Je comprends que la présente demande fera partie de mon contrat établi par les fiduciaires du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et que ma couverture peut être refusée ou résiliée en tout temps si je fournis des renseignements faux, incomplets ou trompeurs. J'autorise le RAEO et ses fournisseurs de services à recueillir, utiliser, conserver et divulguer mes renseignements personnels, y compris les renseignements personnels sur la santé (les « renseignements »), relatifs à la présente demande, afin d'évaluer mon admissibilité initiale et continue, de déterminer le montant de mes primes, de régler mes demandes de règlement et de me fournir des services continus (les « fins »). J'ai l'autorisation de consentir à la collecte, l'utilisation, la mise à jour et la divulgation de renseignements au sujet de mes personnes à charge, s'il y a lieu, pour les fins poursuivies. Je comprends que mes renseignements peuvent être utilisés pour nous protéger contre les erreurs et les fraudes et pour nous conformer à diverses exigences juridiques. Je comprends que la couverture ne prendra effet qu'une fois approuvée par le RAEO. Si j'annule ma couverture dans les 10 jours suivant la date de confirmation de la couverture, toute prime payée sera remboursée. Je conviens qu'une photocopie ou une version électronique de la présente autorisation sera aussi valide que l'original et que cette autorisation demeurera valide à moins que je ne l'annule par écrit.

Modalité A – Retenues automatiques sur la pension pour les personnes qui touchent une pension du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Par la présente, j'autorise et j'ordonne au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) de déduire de ma rente les paiements de primes pour ma couverture RAER ainsi que tout montant de paiement révisé ou tout autre montant qui pourrait être dû par moi, et de remettre les paiements de primes au RAEO en mon nom. Le RAEO peut mettre fin à l'assurance si un prélèvement est refusé pour une raison quelconque et le RREO ne saurait être tenu responsable du non-paiement des primes dans une telle éventualité. Je reconnais que le montant de la prime peut changer en raison de changements que je choisis de faire et/ou lors du renouvellement de mon assurance. Le RAEO rajustera automatiquement le montant du prélèvement fait sur ma pension en fonction de la nouvelle prime, et je renonce à mon droit de recevoir toute autre forme d'avis concernant un changement de prime. En cas de refus d'un paiement pour une raison quelconque, je comprends que tout montant en souffrance sera retenu automatiquement sur ma pension le mois suivant. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit en donnant au RAEO un préavis de dix (10) jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement mensuel. Je reconnais que l'annulation de cette autorisation ne me libère pas de mes obligations relativement au paiement de toute somme due au RAEO. Le paiement de toute somme due doit alors être effectué par un moyen acceptable au RAEO. J'autorise et je consens à ce que l'on utilise mon numéro d'assurance sociale (NAS) afin de déduire les paiements de primes de ma pension.

NAS _____ Signature X _____ Date (jj/mm/aa) _____

OU

Modalité B – Prélèvements mensuels automatiques sur le compte

J'autorise par la présente le RAEO à prélever les paiements de primes mensuels de mon compte bancaire le 1er jour du mois (ou le jour ouvrable suivant) ainsi que tout paiement révisé ou tout autre montant que je pourrais devoir. Si mon paiement est retourné par mon institution financière, pour quelque raison que ce soit, notamment en raison d'une insuffisance de fonds, je comprends que des frais d'administration du RAEO de 10 \$ pour chaque paiement retourné peuvent être ajoutés au solde dû. Si mon paiement est retourné ou arrêté, tout montant impayé (y compris les frais d'administration de 10 \$ du RAEO par prélèvement refusé) sera automatiquement retré de mon compte le mois suivant. Le RAEO peut mettre fin à la couverture si un retrait est refusé pour quelque raison que ce soit et l'institution financière ne sera en aucun cas tenue responsable du non-paiement des primes si un tel événement se produit. Je comprends et j'accepte que les montants des primes soient assujettis aux changements que je choisis d'apporter à ma couverture et/ou au renouvellement annuel de ma couverture et que le RAEO appliquera et déduira automatiquement le nouveau montant de la prime de mon compte, et j'accepte de renoncer à tout autre avis de changement de prime. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit en donnant au RAEO un préavis de dix (10) jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement automatique sur mon compte (PAC). Je reconnais que l'annulation de cette autorisation ne me libère pas de mes obligations relativement au paiement de toute somme due au RAEO. Le paiement de toute somme due doit alors être effectué par un moyen acceptable au RAEO.

Si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente, j'ai certaines voies de recours. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente de PAC versé au RAEO. Pour en savoir plus à propos de mes voies de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou me rendre au www.cdnpay.ca. Je garantis au RAEO de façon continue, que toutes les personnes permises de signer l'entente de PAC ont autorisé la présente entente, ont accepté toutes les conditions qu'elle contient et que les renseignements fournis à l'égard de ce compte sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le RAEO de toute modification des renseignements relatifs à mon compte de chèques/d'épargne, y compris le changement de nom, au moins dix (10) jours ouvrables avant le prochain PAC afin que les modifications prennent effet.

Genre de compte : Épargne Chèques **Un chèque marqué « nul » DOIT accompagner cette proposition.**

S'agit-il d'un compte conjoint n'exigeant qu'une seule signature? Oui Non **Si deux signatures sont exigées, les deux personnes doivent signer ce formulaire.**

Signature X _____ X _____ Date (jj/mm/aa) _____



Accédez facilement à votre assurance du RAER en tout temps et en tout lieu grâce à l'application mobile **RAER sur-le-champ** et au guichet libre-service sécurisé!

- Consulter les détails de votre couverture et l'historique de vos demandes de règlement
- Présenter des demandes de règlement et voir les mises à jour et les approbations en temps réel
- Trouver un fournisseur de soins de santé près de chez vous
- Accéder aux offres et aux ressources du RAEO

Recherchez « RAER » dans votre boutique d'applications mobiles pour télécharger ou visitez RAEO.com et sélectionnez « Connexion » pour accéder au site Web.

Quel est votre Plan de vie?

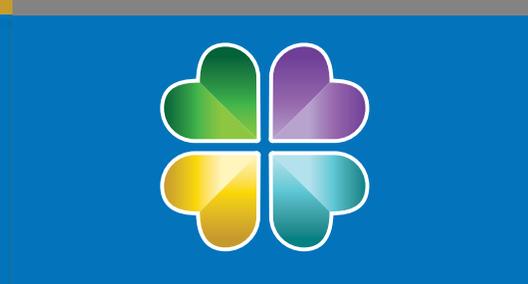
Même à la retraite, vous avez toujours besoin d'assurance vie!

Un Plan de vie du RAEO peut aider à :

- couvrir vos derniers frais
- payer votre prêt
- préserver la sécurité financière de votre famille
- laisser un héritage à vos êtres chers



Informez-vous au raeo.com/plandevie



Assistance soins aux aînés

Le programme Assistance soins aux aînés vous met en contact avec une infirmière qui vous aide à comprendre et à faire le tour de vos options de soins pour aînés.

Assistance pour le cancer

Le Programme d'assistance pour le cancer offre des réponses, des conseils et un soutien. Nous sommes là avec vous à chacune des étapes de votre traitement et de votre rétablissement.



www.raeo.com/RAERavantages
1.800.290.5106

Bayshore
Soins de santé



Si les personnes à votre charge et vous-même prenez des médicaments d'entretien...

Inscrivez-vous à la pharmacie d'Express Scripts Canada pour obtenir les services suivants :

- ✓ Livraison gratuite au Canada
- ✓ Rappels de renouvellements
- ✓ Pharmaciens sur appel 24/7
- ✓ Transferts et renouvellements en ligne
- ✓ Renouvellements automatiques « sans souci »
- ✓ Approvisionnement maximal de 90 jours



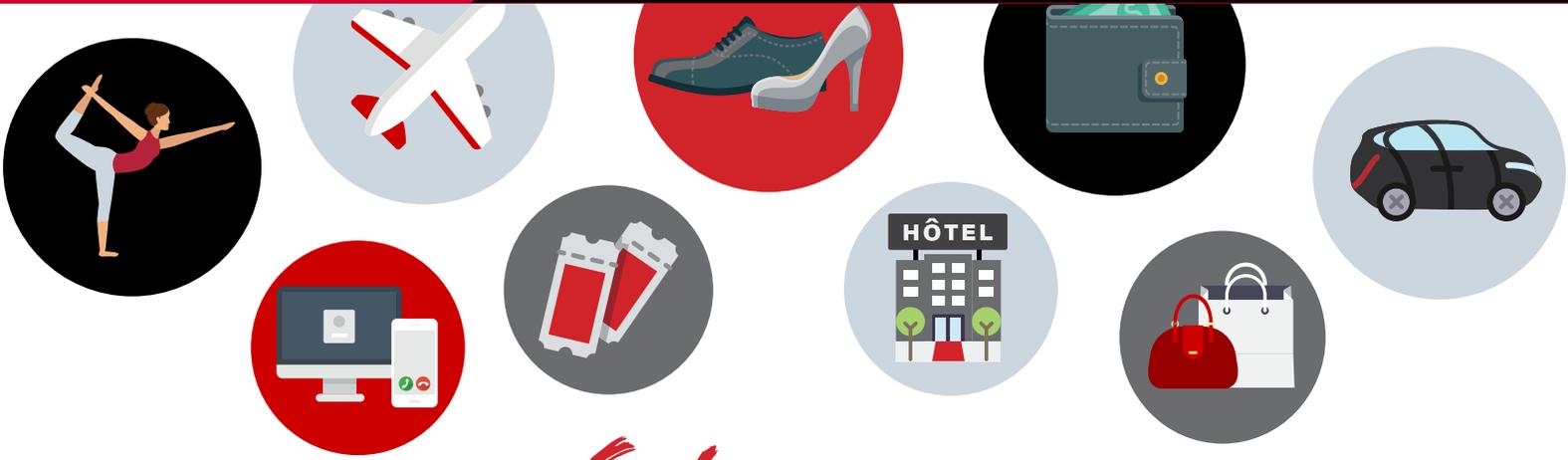
Inscrivez-vous EN LIGNE ou visitez l'adresse pharmacy.express-scripts.ca/fr/otip-raeo pour en savoir davantage.

Les résidents du Québec ont accès aux services de PharmaGO. Visitez le www.pharmago.ca pour en savoir davantage.

escpharmacy.com/fr

- @EscPharmacy
- @ExpressScriptsCanadaPharmacy
- Express Scripts Canada Pharmacy

PHARMACIE
D'EXPRESS SCRIPTS CANADA™



Edvantage®

Ne manquez pas d'occasions d'économiser à la retraite avec votre programme de rabais exclusifs!

Choisissez le RAER et continuez à profiter des économies que vous aimez!

Commencez à économiser! Rendez-vous au Edvantage.ca/RAER22



Vous aimeriez garder le contact avec le monde de l'éducation après votre retraite ?

Joignez-vous à l'organisation des Membres retraités actifs (MRA) de votre région pour participer aux activités sociales, politiques et autres, et pour recevoir des communications et des bulletins qui vous permettront de rester à l'affût des nouvelles du monde de l'éducation.

Visitez raeo.com/mra pour plus de renseignements et inscrivez-vous aujourd'hui même!



FeelingBetterNow®

Faire le lien entre les problèmes de santé mentale et les solutions

Prenez votre santé mentale en main!

Voici une toute nouvelle approche de la gestion de la santé émotionnelle et mentale.

- Évaluations conviviales des risques pour la santé mentale
- Plans d'action personnalisés
- Accès aux ressources de soutien en santé mentale

Commencez: www.feelingbetternow.com/otip



PRÉPARATION À LA RETRAITE : LISTE DE VÉRIFICATION

Préparation à la retraite

- Communiquez avec le RREO (Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) au otpp.com/fr ou OMERS (Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario) au omers.com. Il vous faut un mot de passe pour avoir accès à votre compte. Réunissez les documents nécessaires : extrait de naissance, permis de mariage, extrait de naissance de votre conjointe ou conjoint, etc.
- Envoyez une lettre donnant avis de votre retraite à votre employeur.
- Demandez l'assurance pour personne retraitée du RAER (assurance maladie, dentaire et voyage).
- Décidez quoi faire à l'égard de l'assurance vie – mettez à jour vos désignations de bénéficiaire.
- Mettez à jour ou créez un testament et des procurations relatives aux biens et aux soins de la personne.
- Communiquez avec votre courtier d'assurance pour l'aviser de votre situation vis-à-vis la retraite.

Planification financière

- Régime enregistré d'épargne-retraite, compte d'épargne libre d'impôt, stratégie de réduction de l'impôt.
- Déterminez quand vous demanderez la pension du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse.
- Réduisez vos dettes.

Facteurs de style de vie

- Prenez des dispositions pour vos funérailles, notez vos mots de passe et vos coffrets de sûreté.
- Avez-vous des passe-temps ou des activités que vous souhaitez reprendre?
- Comment allez-vous maintenir vos contacts sociaux?
- Aimerez-vous faire un autre travail quelconque?
- Comment comptez-vous demeurer physiquement et mentalement actif?





Une bourse de 1 500 \$ tomberait à pic pour quelqu'un que vous connaissez ?

Si vous possédez une assurance du RAEO et que vous-même ou un membre de votre famille fréquentez un établissement postsecondaire en septembre, présentez une demande en ligne pour courir la chance de gagner une bourse de 1 500 \$.

Rendez-vous au raeo.com/bourse pour en savoir davantage.

NOTES



Là où le personnel retraité du secteur de l'éducation économise sur l'assurance automobile et habitation.

Offre exclusive au personnel retraité du secteur de l'éducation :

- Économisez jusqu'à 25 % sur l'assurance automobile
- Profitez de jusqu'à 50 % de réduction sur votre assurance habitation en assurant votre maison et votre voiture au RAEO*



Continuez à bénéficier de tarifs de groupe exclusifs et de couvertures spécialisées durant la retraite!

Pour obtenir un devis d'assurance auto ou habitation, rendez-vous au www.raeo.com/RAER22 ou appelez le 1-866-605-6847

* La réduction d'au plus 50 % est valide une seule fois et est appliquée seulement à la prime de l'assurance habitation si le membre admissible détient de l'assurance habitation et de l'assurance automobile souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Traders/Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario. REMARQUE : Veuillez communiquer avec le RAEO pour en savoir plus sur toutes les conditions d'admissibilité qui pourraient s'appliquer.